



Frais de réparation et impôt

Par **menguy**, le **17/12/2008** à **00:04**

Je suis locataire d'un pavillon hlm. Mon bailleur me facture 400 euros d'impôt sans me donner ni répondre à un courrier me spécifiant à quoi correspond cet impôt, alors que je paye déjà mes impôts locaux.

De plus ce qui m'arrive et arrivé l'an passé à ma voisine le lotissement est neuf les pavillons ont été livrés au mois de janvier 2005. La serrure de ma porte principale s'est bloquée et ne fonctionne plus du tout. Mon bailleur me certifie que les frais de réparations sont à notre charge.

Pouvez-vous me répondre sur ces deux points et me dire si j'ai des droits comment les faire valoir.

D'avance je vous adresse mes remerciements.